

Fiche 06

LA FIEVRE CHARBONNEUSE

La fièvre charbonneuse ou la maladie du charbon est une maladie infectieuse due à une bactérie contaminant les animaux herbivores et qui peut être transmise exceptionnellement à l'homme.

MODE DE TRANSMISSION

La bactérie « *Bacillus anthracis* » est transmise à l'homme principalement par contact au travers d'une peau lésée (blessure) avec un animal infecté vivant ou mort, ou un sol contaminé par spores (« champs maudits »). Elle peut plus exceptionnellement être transmise par inhalation lors de la manipulation de laine contaminée par des spores de charbon (maladie des cardeurs de laine) ou par absorption de viande ou de lait contaminé.

SYMPTÔMES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

C'est une infection très rare mais qui a déjà été constatée dans le département du Doubs. La forme cutanée est la plus fréquente chez l'homme (95% des cas). Une tache apparaît à l'endroit de la contamination, puis des boutons avec quelques démangeaisons. Ils se dessèchent et se couvrent ensuite d'une croûte noire (d'où le nom de la maladie). Des complications avec des formes graves voire la mort peuvent apparaître en l'absence de traitement.

En cas de symptôme, l'agent devra consulter son médecin traitant en lui spécifiant sa profession et son exposition à la bactérie de la fièvre charbonneuse. Le médecin de prévention devra aussi être informé.

La maladie du charbon peut être dans certains cas, reconnue comme maladie professionnelle (tableau 18).

ACTIVITÉS ET MÉTIERS À RISQUE

Les activités en contact direct ou indirect avec des animaux herbivores ou avec un sol contaminé peuvent exposer à cette maladie :

- Activités forestières,
- Activités en laboratoire vétérinaire,
- Activités en fourrière, capture d'animaux ou activité d'équarrissage,
- En fonction de l'environnement de travail, activité de travaux publics.

MESURES DE PRÉVENTION

Mesures générales de prévention

- Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels.
- Éviter l'utilisation de jets d'eau à très haute pression pour nettoyer les déjections animales.
- Former et informer les agents sur la maladie, sur les risques encourus, sur les mesures d'hygiène à respecter, sur les protections collectives et individuelles à mettre en œuvre.
- Fournir des équipements pour assurer une bonne hygiène personnelle : eau, savon, moyens d'essuyage à usage unique.

Quelques bonnes pratiques

- Protéger les éventuelles plaies cutanées. Après le travail : laver et désinfecter systématiquement les plaies existantes avant de les recouvrir à nouveau d'un pansement imperméable.
- Porter systématiquement des gants de protection.
- Se laver les mains après avoir porté des gants, avoir été en contact avec un animal ou un environnement à risque ([fiche «Se laver les mains»](#)).
- Ne pas boire, manger ou fumer lors des activités.
- Transporter les déchets, les cadavres d'animaux ou les équipements souillés dans un conteneur ou un sac hermétique et fermé.

POUR ALLER PLUS LOIN

[> Fiche Fièvre charbonneuse \(INRS\)](#)

[> Guide Zoonose—CDG 25](#)

Sources : INRS, ANSES